

AR Prefecture

006-210601316-20210611-D2021_06-DE
Reçu le 23/07/2021
Publié le 23/07/2021

~~République Française~~

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département des Alpes
Maritimes**

De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en
exercice : 7
présents : 6
dont représentés : 0
votants : 6

Séance du 11 juin 2021

Date convocation :
04/06/2021

L'an deux mille vingt et un, et le onze juin à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Maire.

Date d'affichage :
04/06/2021

Présents : Mme BONNARD Florence, M. CONSTANT Ivan, M. FERRARO Noel, M. JUBEAUX Sébastien, M. PETITHOMME Raphaël, M. POU Jean-Pierre

Mme BONNARD Florence a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2021-06

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération du 18 décembre 2020 approuvant le programme de DCA 2020 pour un montant de 40 703,75 € HT.

Objet :

*Travaux de dotation
cantonale d'aménagement
2020- COMPLEMENT*

Il explique que la première partie de la subvention relative à la DCA 2020 est affectée aux travaux d'agrandissement du cimetière en complément de la DCA 2019 afin d'obtenir un taux de financement à 80%. En ce sens, il avait été calculé que 15 437 € permettraient d'y arriver.

Or, des études, frais et honoraires supplémentaires risquent de porter le projet à une réévaluation et, ainsi, modifier le plan de financement. De plus, d'autres travaux étaient envisagés pour solder la DCA 2020 mais sans chiffrage à ce jour.

Par conséquent, le maire propose de modifier le plan de financement initialement prévu pour le cimetière et la DCA 2020 en affectant la part nécessaire à un financement à hauteur de 80% en fonction de la somme totale de l'opération relative à l'agrandissement du cimetière, sans montant arrêté.

Le reste de la subvention de DCA 2020 sera affecté à des travaux de parking à La Caoude et à l'installation de bornes à incendie.

Il précise que le montant total du programme de DCA 2020 reste estimé à 40 703,75 € HT pour une subvention départementale allouée de 32 563 €.

Les autres points de la précédente délibération restent inchangés.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter la modification du plan de financement de la DCA 2020 en fonction du montant final de réalisation des travaux d'agrandissement du cimetière et d'affecter le reste de la subvention aux travaux du parking de la Caoude et à l'installation de bornes à incendie.

AR Prefecture

006-210601316-20210611-D2021_06-DE
Reçu le 23/07/2021
Publié le 23/07/2021

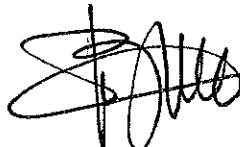
Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de Dotation Cantonale d'Aménagement (DCA) 2020 tel que décrit ci-dessus pour un montant de 40 703,75 € HT.
- de solliciter du Département des Alpes-Maritimes une subvention de 32 563 € au titre de la DCA 2020.
- de répartir la subvention sur les travaux d'agrandissement du cimetière en complément de la DCA 2019 à hauteur de 80% et, pour le reste, sur des travaux au parking de la Caoude et pour l'installation de bornes à incendie.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.
- d'entériner les dispositions budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet, lesquelles sont inscrites au budget primitif 2021

Vote POUR : 6
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Le Maire



Jean Jacques BAYONNE